



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ENGAGEMENT ET DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE
GRAND PARIS POUR LES TRAVAUX DE
REAMENAGEMENT DES SQUARES DAUMESNIL
ET SAINT-LOUIS AU TITRE DU DISPOSITIF «
FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN »**

**DÉCISION N° DM-22-142
EN DATE DU 02 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de réalisation des squares Daumesnil et Saint Louis en vue de lutter contre les îlots de chaleur, et d'améliorer les conditions de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager les espaces publics afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de lutter contre les îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Métropole Grand Paris pour l'aménagement d'espaces ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Métropole Grand Paris une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain » d'un montant de 441 667 € soit 50% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220502-lmc1H9669H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/05/2022
Date de Publication : 02/05/2022